

Cause implicite et temps explicite*

Louis de Saussure
Université de Genève
<Louis.deSaussure@lettres.unige.ch>

Résumé

Cet article revient sur le cas de la causalité inverse sans marqueur explicite, et pose l'hypothèse que la relation causale est alors implicite. Inversement, on y défend l'idée que la référence temporelle de l'énoncé relève de l'explicite, ce qui pose un problème pour la pragmatique radicale, qui a besoin d'explicatures comme prémisses pour tirer des implicatures. Cet article suggère que le traitement se réalise en réalité à plusieurs niveaux en parallèle et de manière linéaire, transposant de manière procédurale l'architecture de la théorie de la pertinence et rejoignant ainsi le questionnement ouvert par d'autres chercheurs du domaine, notamment Carston (2002).

1. Introduction

On distingue traditionnellement le contenu explicite, sur les conditions de vérité duquel le locuteur s'engage (les *explicitations* ou *explicatures* de la théorie de la pertinence, cf. Sperber & Wilson 1995) et le contenu implicite, dérivé par raisonnement à partir du contenu explicite et de paramètres extralinguistiques (les *implicitations* ou *implicatures*¹). Cet article a pour objectif de questionner le rapport entre contenu explicite et contenu implicite dans les cas de causalité dite *inverse*, ou *explicative*, sans marqueur explicite de causalité, à travers ces deux questions :

- A. La relation causale non explicite est-elle une implicature ?
- B. La référence temporelle de l'énoncé relève-t-elle du niveau de l'explicature ?

Les réponses que cet article propose sont *oui* aux deux questions. Mais comme il faut retrouver une relation causale pour construire la référence temporelle de l'énoncé, l'architecture de la théorie de la pertinence est directement mise en question, puisqu'elle exprime la primauté analytique de

* Merci à Jacques Moeschler et à Mihaela Popa pour leurs commentaires utiles.

¹ Pour des raisons de clarté, nous préférons désormais employer les termes anglo-saxons *implicature* et *explicature*, moins ambigus que leurs traductions françaises habituelles.

l'explicature sur l'implicature, celle-ci ne pouvant être que dérivée en second lieu. De même, en sémantique, il est courant de considérer que la contribution de la pragmatique (généralement gricéenne) intervient seulement lorsque la phrase a donné lieu à une représentation sémantique achevée.

Bien entendu, cette conception est très simplificatrice, et a fait l'objet de nombreuses discussions (en particulier en pragmatique néo-gricéenne, cf. Levinson 2000). La question que pose cet article permet d'illustrer le type de réponse que la théorie de la pertinence donne à l'interface sémantique-pragmatique, et vers quelles conséquences cette réponse conduit.

Cette question a en effet une importance primordiale car elle met en lumière la nécessité d'une pragmatique à la fois *linéaire* (qui admet la dimension séquentielle de la compréhension du langage), *procédurale* (qui admet que ce processus séquentiel est organisé par des règles de calcul), et surtout *parallèle*, qui puisse donc proposer de traiter de manière concrète de la compréhension des énoncés sans transiter par l'isolation artificielle de niveaux de représentation qui seraient strictement autonomes, les uns servant d'*inputs* aux processus censés faire émerger les autres.

Par exemple, la construction de la représentation syntaxique d'une phrase n'est pas sans lien avec la découverte, en même temps, de ce qu'elle est censée communiquer, et réciproquement. Le propos de cet article sera de transposer cette affirmation sur une différence de niveau purement pragmatique, la distinction entre *explicatures* et *implicatures*, qui apparaît dans les questions A et B. En particulier, ce qui est digne d'intérêt réside en ceci qu'en l'occurrence, une explicature particulière est sous la dépendance d'une implicature particulière.

Ce projet, esquissé dans Saussure (2000) et, avec plus de détail, dans Saussure (2003), rejoint à partir d'un exemple concret le propos de Carston (2002), qui observe quant à elle des cas pour lesquels elle admet que les explicatures et les implicatures des énoncés doivent parfois faire l'objet « d'ajustement parallèle mutuel » (Carston 2002, 19), admettant ainsi la nécessité d'une modélisation parallèle du processus interprétatif. Mais au-delà de ce constat de principe, il resterait à comprendre comment un tel ajustement mutuel peut se décrire.

Elle postule une règle générale de construction des explicatures et des implicatures qui pose que ces propositions sont obtenues dans l'ordre de leur accessibilité et selon un chemin de moindre effort, et admet que l'interprétation, comme nous le supposons aussi depuis Saussure (2000), est parallèle, avec des processus de révision et d'ajustement menant à un état d'équilibre correspondant à la *pertinence optimale*, cet équilibre nécessaire entre l'effort consenti pour traiter un énoncé et l'effet qu'il produit. Mais son analyse, qui reprend en particulier un exemple de Wilson & Sperber (2000),

ne semble pas modifier en profondeur l'architecture existante : dans cet exemple (1), l'implicature (3) est bien tirée de l'explicature (2), selon un schéma, en fin de compte, assez traditionnel :

- (1) Anne : Allons-nous jouer au tennis ?
Bob : Il pleut.
- (2) Il pleut au lieu en question.
- (3) Anne et Bob ne peuvent jouer au tennis au lieu en question.

L'exemple qu'elle donne d'implicature produisant un ajustement au niveau de l'explicature concerne essentiellement la détermination de concepts *ad hoc* (Carston 2002, 21). Nous ne traitons pas de ce cas ici.

L'hypothèse générale du traitement parallèle, contredisant d'ailleurs la version néo-gricéenne traditionnelle, doit encore faire l'objet de développements considérables. Nous pensons que la réponse transite par une modélisation procédurale, reprenant la méthode algorithmique, et non par une liste mise à plat de propositions inférées ou de déterminations conceptuelles.

2. Pragmatique procédurale : linéarité et parallélisme

La distinction entre *explicatures* et *implicatures* est, avec la question de la *littéralité*, au cœur du débat actuel en pragmatique, notamment au sein de la théorie de la pertinence (voir Carston 2002) et en philosophie analytique du langage, comme en témoigne le dernier ouvrage de François Récanati, *Literal Meaning* (Récanati 2003).

Il est de plus en plus clair que l'architecture idéalisée qui a longtemps prévalu dans les diverses approches des interfaces syntaxe-sémantique-pragmatique n'est pas tenable, dès lors qu'on observe les processus interprétatifs tels qu'ils se déroulent dans leur linéarité. Il n'est guère plausible, par exemple, qu'il faille attendre de disposer d'une structure syntaxique totalement achevée pour commencer à construire une représentation sémantique (le dire ainsi n'a d'ailleurs même guère de sens dès lors que la syntaxe contemporaine intègre des éléments sémantiques importants), pour ensuite découvrir si nécessaire une interprétation particulière, fonction d'un contexte ou d'une situation spécifique. La même observation vaut pour la théorie de la pertinence : on ne peut guère tenir que l'architecture *décodage syntactico-sémantique — construction du contenu explicité — déduction du sens implicite* soit autre chose qu'une abstraction destinée à l'analyse. La réalité est tout autre. Si en effet des représentations de niveaux différents existent bel et bien, elles ne peuvent être construites qu'en parallèle, de manière dynamique, et en particulier sous l'effet d'hypothèses et de confirmations, produites au cours du traitement linéaire de l'énoncé. Une perspective procédurale sur le traitement interprétatif ne peut que relever ces deux points comme étant cen-

traux : le traitement de l'information est linéaire, et il s'effectue en parallèle à différents niveaux de représentation.

Rappelons brièvement que pour la théorie de la pertinence, la forme syntactico-sémantique est dite *forme logique*. Elle correspond à une représentation abstraite de l'énoncé dans laquelle aucun sens propositionnel n'est disponible, en particulier parce que les référents ne sont pas attribués, les expressions anaphoriques et déictiques ne sont pas résolues et les concepts ne sont pas précisés. Cette forme logique est enrichie contextuellement une première fois pour produire une *forme propositionnelle*, qui correspond à ce qu'on pourrait appeler le vouloir-dire « primaire » du locuteur : c'est la proposition exprimée par le locuteur, qui correspond *grosso modo* au *ce qui est dit de Grice* (bien que cette notion ne soit pas active dans la théorie de la pertinence). La forme propositionnelle est la principale des *explicitations*, ces dernières étant des développements de la forme logique sur les conditions de vérité desquels le locuteur s'engage.

Que la construction de l'interprétation se passe linéairement et parallèlement sur plusieurs niveaux de représentation est assez évident pour ce qui est de l'interface entre la forme logique et la forme propositionnelle. Les cas d'ambiguïté syntaxique montrent qu'une analyse pragmatique radicale ne devrait pas supposer la cohabitation de deux formes concurrentes jusqu'à ce qu'une résolution contextuelle intervienne dans un deuxième temps seulement (comme le prédirait plutôt une approche de type non-monotone comme la SDRT²). Ainsi, dans (4), il est peu plausible que le destinataire accède à un moment quelconque à (5) s'il y a dans son environnement cognitif une ferme accessible de manière évidente. De manière converse, il n'accède jamais à (6) s'il est mutuellement manifeste que le topique d'entrée est certaine belle femme :

- (4) La belle ferme le voile.
- (5) La belle femme clôt son voile.
- (6) La belle bâtisse le cache.

Si cela est exact, alors des éléments pragmatiques interviennent déjà dans la détermination de la forme logique elle-même.

Et s'il faut l'admettre, alors il faut aussi convenir que l'architecture < *forme logique* → *forme propositionnelle* > n'est pas linéaire pour ce qui concerne le processus de compréhension, qui se déroule en réalité en parallèle : la forme logique se construit *sans ignorer* l'attribution, ou, plutôt, la *tentative d'attribution de référents aux expressions référentielles en fonction*

² *Segmented Discourse Representation Theory*, cf. Lascarides & Asher (1993).

du contexte – et donc sans ignorer le fait que l'intention informative concerne bien du matériau pleinement propositionnel.

On a d'ailleurs du mal à voir pourquoi il faudrait supposer que l'esprit attende patiemment une forme logique totale avant d'aller plus loin, s'il est bel et bien, comme on le suppose, orienté vers la maximisation de pertinence. En effet, il est alors logique que l'esprit cherche à manipuler des informations dépourvues de référence (et donc qui ne concernent encore rien de particulier) le moins possible.

L'idée d'une version procédurale de la théorie de la pertinence (cf. Saussure 2000 et 2003 pour une première approche)³ est précisément celle qui consiste à admettre que chaque phonème est évalué dans sa capacité combinatoire avec ce qui précède pour construire des morphèmes, que chaque morphème fait l'objet de tentatives, ne serait-ce que provisoires, d'attribution de catégorie syntaxique et de référent, et ainsi de suite. De la sorte, l'interprétation d'un énoncé se déroule en effet linéairement, ou plus précisément *pas à pas*, et de manière parallèle, au moins entre la forme logique et cette explicature particulière qu'est la forme propositionnelle.

Bien entendu, la question est complexe largement au-delà de cette description sommaire, car on doit supposer un procédé de va-et-vient entre différentes informations qui se confirment mutuellement ou s'infirmant l'une l'autre, le tout étant contrôlé par un outil de niveau supérieur (qu'il s'agisse du système central fodorien ou par un module spécialisé quelconque, par exemple le *mindreading module* de Sperber & Wilson 2000, destiné à l'attribution d'intentions, notamment informatives).

Ce que nous suggérons, c'est que le même mécanisme général est à l'œuvre dans la détermination des explicatures et des implicatures : il ne s'agit pas d'une architecture stricte selon laquelle une implicature ne peut être dérivée que sur la base d'explicatures abruptement stabilisées. Au contraire : certains cas laissent penser qu'il faut parfois qu'une implicature soit conjecturée pour qu'une information qui ressortit au niveau de l'explicature soit en retour conjecturée à son tour. Le cas que nous allons maintenant observer permettra d'exemplifier cette position.

Qui s'intéresse au processus interprétatif trouve deux problèmes fondamentaux posés par la distinction entre *explicatures* et *implicatures*. Premièrement, la distinction elle-même n'est pas complètement stabilisée, et cela pose la question des définitions abstraites : quels sont les critères exacts qui autorisent le classement de telle ou telle information parmi l'une ou l'autre

³ Dans un esprit proche bien que de manière non formelle, Luscher (1998/2000) propose aussi un projet de pragmatique procédurale intégré à la théorie de la pertinence.

des catégories ? Deuxièmement, est-il exact que les implicatures ne soient dérivées qu'*ex post* interprétation explicite ?

La deuxième question sera abordée par le biais d'un exemple. Mais on peut déjà relever que la théorie de la pertinence admet que le raisonnement qui préside à la dérivation des implicatures (mais cela vaut aussi pour les explicatures) est déductif, et qu'il inclut parmi ses prémisses une prémisse particulière dite *explicite* qui est une quelconque explicature de l'énoncé en cours de traitement. Cela doit laisser supposer que les prémisses sont à la disposition du destinataire avant le début du processus inférentiel destiné à déduire les implicatures. L'idée qu'une relation causale soit une implicature mais que la référence temporelle soit une explicature doit donc trouver une solution qui respecte l'architecture déductive, dont la vraisemblance cognitive ne fait d'ailleurs pas question pour nous.

La première question, en revanche, est épineuse, et il va de soi qu'on peut postuler des réponses qui donnent pour résultat d'évincer le problème qu'on va poser. Nous allons maintenant nous tourner vers le cœur de ce problème, en mettant une fois de plus dans notre ligne de mire cet exemple-jouet qui a servi d'abord à la SDRT pour poser sa solution à la causalité en termes de relations rhétoriques, de point de référence et de pierre d'achoppement à de nombreuses approches des relations causales et temporelles dans la langue, à commencer par l'approche de Moeschler sur l'« ordre temporel » :

(7) a. Bill est tombé. b. Max l'a poussé.

3. La cause, le temps et la distinction entre explicatures et implicatures

Un exemple tiré de Wilson & Sperber (1993) illustrera sommairement la différence entre explicatures et implicatures :

(8) A : Veux-tu venir dîner avec nous ?
B : Merci, j'ai mangé.

(9) B a mangé de la nourriture récemment.

(10) B décline l'invitation à dîner.

Ici, la réponse de B doit être enrichie de deux manières pour qu'elle soit pertinente. D'abord, elle serait non informative si elle signifiait qu'il y a un moment quelconque du temps auquel B a mangé, car c'est nécessairement vrai. Le destinataire interprète donc que B a mangé suffisamment récemment pour que ce fait mérite d'être mentionné (Wilson & Sperber 1993, 19). Ainsi (9) constitue la forme propositionnelle — une explicature — de l'énoncé. Mais cela ne suffit pas : il faut au destinataire A une réponse à sa question, et il dérive donc une implicature par *modus ponens* à partir d'une prémisse explicitée, *B a mangé récemment*, et d'une prémisse contextuelle, dite *implicite*, qui consiste en *si quelqu'un a mangé récemment, il ne va pas dîner*

(d'autres pas de dérivation seraient idéalement nécessaires, comme *avoir mangé implique être en état de satiété*).

Le statut de ce qui est du domaine de l'explicité est controversé. Dans la tradition gricéenne orthodoxe, l'explicité correspond à « ce qui est dit » (par opposition à « ce qui est implicite »). Pour la pertinence, l'explicité est ce qui développe la forme logique et la complète de sorte que le contenu obtenu soit celui sur lequel le locuteur s'engage, en particulier vériconditionnellement ; en d'autres termes l'explicature est une représentation contextuellement déterminée (par opposition à la forme logique, qui est une représentation abstraite sous-déterminée).

Cela reste assez intuitif. Mais Carston (2002) donne une argumentation étoffée en faveur d'un modèle pour lequel l'explicature se construit à partir d'une sémantique typale. Elle reconnaît les deux types classiques d'enrichissements qui peuvent conduire aux explicatures.

Premièrement, elle considère les enrichissements commandés par une sémantique non-contextuelle des types d'expression, où l'on doit *soit* saturer des variables, comme en (11) :

- (11) A : As-tu entendu la version d'Alfred Brendel de la sonate au clair de lune ?
 B : Oui. Cela m'a fait réaliser que je ne devrais jamais essayer de la_[SONATE] jouer (traduit de Carston 2002, 7).

où l'on remarque que *la* ne désigne pas le référent naturel qui serait « la version de... » mais bien la sonate elle-même, la déduction contextuelle étant bien entendu active même à ce stade, même si elle est commandée par un élément dont la présence ne dépend pas elle-même du contexte, *soit* saturer un complément non mentionné mais transporté par la syntaxe de l'expression elle-même en type, comme en (12)⁴ :

- (12) a. Le paracétamol est mieux (traduit de Carston 2002, 7).
 b. Le paracétamol est mieux QUE L'ASPIRINE.

Deuxièmement, il y a l'enrichissement dit *libre* (qui n'est pas déclenché par une forme linguistique), qui permet d'ajouter des constituants inarticulés⁵, c'est-à-dire totalement absents de la forme logique, comme ceux notés en (13) et (14) ci-dessous :

- (13) a. Il fait une chaleur caniculaire.
 b. Il fait une chaleur caniculaire A GENEVE + EN CE MOMENT.
 (14) a. Ça va prendre du temps pour guérir ces blessures.
 b. Ça va prendre un temps CONSIDERABLE pour guérir ces blessures (traduit de Carston 2002, 9).

⁴ De l'enrichissement libre au sens de Récanati (2002).

⁵ Nous renvoyons à Récanati (2002) pour l'argumentation de détail sur l'existence de constituants inarticulés de cette sorte et leur prise en charge pragmatique.

Il y a donc pour Carston deux types d'enrichissements, celui commandé par une expression sémantique en type, présente dans la forme logique, et celui, libre, qui consiste à ajouter un constituant inarticulé pour obtenir un sens minimal ; c'est là une position très solide *a priori* pour caractériser les différentes sortes d'explicatures et d'implicatures.

Mais Carston (2002) compte parmi les constituants inarticulés (donc destinés à produire de l'explicature) l'enrichissement qui conduit de *et* à *et ensuite* (qui serait d'ailleurs, comme (14), une implicature conversationnelle généralisée pour l'approche néo-gricéenne). Elle illustre sa position à l'aide de l'exemple suivant, dont l'analyse est en fait contestable :

- (15) a. Elle s'empara du couteau et assassina son mari.
 b. Elle s'empara du couteau et QUELQUES INSTANTS APRES assassina son mari AVEC LE COUTEAU (traduit d'après Carston 2002, 30).

En réalité, outre le passé simple (absent de l'exemple anglais), on peut supposer que plusieurs éléments purement contextuels conduisent à l'inférence d'un ordre temporel sur la base de deux formes logiques et non d'une seule (c'est du même coup l'explication de Blakemore & Carston 1999 de la conjonction que nous contestons, cf. Saussure & Sthioul 2002). Mais le problème est en réalité plus profond : supposer qu'il y a pour cet exemple un enrichissement libre par constituants inarticulés implique des conséquences théoriques qui nous semblent complexes. Nous l'observerons par l'intermédiaire d'autres exemples.

Les cas de causalité inverse, en particulier, ne peuvent s'enrichir en constituants inarticulés causaux que si l'on admet l'existence de constituants inarticulés propositionnels (qui ne sont alors pas des explicatures pour des raisons évidentes). Ici, la causalité détermine le séquençage temporel inverse, qui ne peut donc être une explicature. Il y a tout lieu de penser qu'il en va de même pour (15) dans le sens de l'enrichissement de *et* en *et ensuite*.

Ce qui nous intéressera, en revanche, c'est que l'enrichissement de (8)B, reproduit ci-dessous en (16), se laisse quant à lui facilement traiter avec la référence temporelle *récemment* comme constituant inarticulé complétant la forme logique — autrement dit une explicature :

- (16) a. J'ai mangé.
 b. J'ai mangé RECEMMENT.

Une observation que nous posons en postulat pour les cas où la référence temporelle d'un énoncé est nécessaire à l'interprétation : si tel est le cas, alors c'est une évidence que le locuteur s'engage sur le fait que les conditions de vérité de l'énoncé sont vérifiées au moment considéré.

Quelle que soit la perspective adoptée, les explicatures et les implicatures sont très proches. Toutes deux dépendent du contexte et sont dérivées inférentiellement. Elles diffèrent en ceci que la prémisse explicite du raisonne-

ment qui les construit est la forme logique elle-même pour les explicatures tandis qu'elle est l'une des explicatures pour l'implicature, comme nous l'avons mentionné plus haut, l'implicature étant une proposition indépendante de la forme propositionnelle de l'énoncé.

L'intérêt de l'exemple (7), repris ici sous (17), réside en ceci qu'il peut conduire à deux interprétations opposées selon le contexte, l'interprétation (18) et l'interprétation (19) (ces interprétations sont discutées en détail dans Saussure 2000b) :

(17) a. Bill est tombé. b. Max l'a poussé.

(18) Bill est tombé PARCE QUE Max l'a poussé.

(19) Bill est tombé PUIS Max l'a poussé.

La théorie de la pertinence prédit que, en contexte, seule l'une des interprétations est réalisée, l'autre n'étant tout simplement pas récupérée, à aucun moment du traitement : le mécanisme est donc le même pour les soi-disant ambiguïtés de sens que celui que nous évoquions plus haut à propos des ambiguïtés syntaxiques.

L'inférence se fait selon le schéma déductif ; mais ce qui est plus important, c'est que le raisonnement conduisant soit à la causalité soit à la succession s'effectue pendant le traitement de l'énoncé courant (b) et en aucune manière dans une sorte d'interprétation globale des deux énoncés ensemble. Le premier énoncé (a) a déjà été traité, il a donné lieu à une représentation complète et conservée en mémoire, rapatriable dans le contexte d'interprétation si nécessaire. Le rôle de l'interprète est de construire une relation entre l'énoncé courant et une représentation contextuelle accessible. On en veut pour preuve qu'il peut y avoir plusieurs énoncés entre (a) et (b), et qu'on ne saurait *a priori* supposer, en dehors de circonstances très particulières, qu'on conserve en mémoire la forme linguistique d'un énoncé au-delà de son temps de traitement : ce serait une surcharge inutile et lourde. On se souvient de la substance des paroles, mais non, sauf exception, de leur forme exacte.

L'intérêt de l'inférence, c'est non seulement qu'elle est déductive, mais qu'elle est non-démonstrative. Il n'est pas sûr que la conclusion soit celle voulue par le locuteur, car il n'est pas sûr que la prémisse implicite soit celle voulue par le locuteur, et la sûreté de la conclusion est à la mesure de la sûreté de la prémisse implicite, selon la loi dite « de Théophraste ». Derrière cette conception de l'usage du langage naturel se trouve une idée centrale : l'interprétation se réalise par paris, avec une prise de risque, aux fins de maximiser sa vitesse et minimiser l'énergie qui lui est consacrée (au contraire des modèles computationnels du type SDRT).

Pourtant, dans l'exemple (7) compris comme (18) c'est-à-dire comme *parce que Max l'a poussé*, il y a bien ce problème : la référence temporelle du procès *pousser*, une explicature selon nous, dépend de la découverte de la relation causale, dont nous pensons qu'elle est une implicature (elle serait une explicature s'il y avait une marque explicite de causalité, voire une marque de séquençement temporel inverse comme un plus-que-parfait, mais ce n'est pas le cas ici).

Pourquoi poser que la référence temporelle est ici une explicature ? Cette question est complexe, mais on note que si une référence temporelle doit être interprétée (c'est-à-dire lorsqu'un énoncé est sous-informatif sans elle), alors elle fait nécessairement partie des conditions de vérité sur lesquelles le locuteur s'engage (et d'ailleurs, si le destinataire se fourvoie à son sujet, il est possible que d'éventuelles implicatures soient dérivées de manière incorrecte). On a vu que tel est clairement le cas pour (8). Pour ce qui est de (7), dans l'interprétation causale inverse, il y a de bonnes raisons de penser qu'il en va de même : sans références temporelles, les énoncés *Bill est tombé* et *Max l'a poussé* seraient tous deux vrais d'un certain passé mais rien de plus. L'attribution d'une référence temporelle est donc requise, fût-elle peu spécifiée, reflétant le fait que la poussée a eu lieu avant la chute, ou, dans l'interprétation narrative, que la poussée a eu lieu après la chute. Ce qui est important dans ce problème, c'est que la référence temporelle est obligatoire pour que cette séquence d'énoncés puisse avoir un sens quelconque, mais que la relation causale elle-même est optionnelle.

Mais surtout, la référence temporelle se laisse traiter comme un constituant libre (en l'occurrence) qui *développe la forme logique*, qui *est une partie de la forme propositionnelle*, et qui est donc une explicature.

Par ailleurs, il est clair que d'autres questions liées à la temporalité doivent faire partie du niveau des explicatures, comme la classe aspectuelle (cf. Moeschler 1998, 57). Cela correspond au fait qu'en syntaxe, les informations de temps et d'aspect figurent généralement en tête de syntagme propositionnel.

Maintenant, pourquoi dire que la relation causale en (7)b est une implicature ? Rappelons encore, pour éviter toute confusion, que nous questionnons cet exemple en particulier, sans préjuger que des relations causales puissent parfaitement être du niveau de l'explicature, si une indication causale est verbalisée par exemple⁶. Pour notre exemple, d'abord, on constate en (20)

⁶ Moeschler relève déjà cette possibilité (Moeschler 1998, 58). Toutefois, il suggère que l'interprétation de (7) (en fait, d'un exemple proche : *<Paul est tombé dans le précipice. Max l'a poussé>*) est la suivante : le deuxième énoncé porte la relation causale comme *explicature* et la relation d'ordre temporel comme *implicature* — les deux étant pour nous implicites. Il contraste

qu'elle est défaisable sans produire de contradiction, au contraire de (21), qui défait une explication mais rend l'énoncé étrange comme réponse à la question de A⁷ :

(20) Bill est tombé. Max l'a poussé, mais ce n'est pas cela qui l'a fait tomber.

(21) A (téléphonant à B qui se trouve à Genève) : Quel temps fait-il ?

B : ? Il fait une canicule épouvantable. Mais pas à Genève, à Athènes.

(20) peut être produit pour admettre que Max a bien poussé Bill, mais pour asserter aussi que la chute n'a pas été causée par Max, et que Max ne doit donc pas être considéré comme coupable (un exemple facile à imaginer par des enfants se justifiant).

Cela n'est qu'un indice, car la question de la défaisabilité est elle-même sujette à caution. Il y a heureusement de meilleurs arguments. En particulier, le fait que le locuteur ne semble pas tenu pour responsable de l'assertion causale, et que la cause ne semble pas pouvoir être considérée comme un développement de la forme logique.

Le locuteur de (7)b, s'il est mis en demeure de s'expliquer sur son énoncé par ceux qui ont compris sa relation causale avec (7)a, peut répondre sans contradiction (qu'on le suspecte éventuellement de mauvaise foi est une autre affaire, conjecturale) :

(22) Je n'ai pas dit que Max a fait tomber Bill. J'ai seulement dit que Bill est tombé et que Max l'a poussé. C'est tout.

Si le locuteur ne peut être tenu pour responsable de l'assertion causale, c'est que la relation causale ne fait pas partie des conditions de vérité de (7)b sur lesquelles le locuteur s'engage. Ceci constitue, nous semble-t-il, un argument tenable contre l'idée que la relation causale puisse être, dans ce cas, une explication de (7)b.

Par ailleurs, il semble *a priori* difficile de soutenir que la relation causale développe la forme logique de la même manière qu'une explication ordinaire.

Dans le cas qui nous concerne, il faudrait en effet admettre pour cela que la forme logique originale concerne non seulement l'énoncé en cours de traitement mais aussi l'énoncé précédent — or il s'agirait là d'une forme logique pour deux énoncés, ce qui est intenable à nos yeux (car pourquoi n'aurions-nous pas alors de forme logique unique pour un nombre conséquent d'énoncés entretenant des relations rhétoriques quelconques ?).

essentiellement la relation causale et la relation d'ordre temporel, sans traiter de la référence temporelle elle-même. Le propos est donc différent.

⁷ A moins que le locuteur communique par là qu'il se trouve à Athènes. Une situation plausible, qui joue sur le fait que les explications à constituants non articulés ne sont, précisément, pas verbalisées, et de ce fait, sont moins déterminées que les explications à constituants articulés dans la forme logique.

Il y aurait une autre possibilité, mais elle a des conséquences théoriques importantes en ceci qu'elle revient à remettre en cause que la distinction entre explicatures et implicatures est opératoire procéduralement. Elle revient à admettre que la relation causale soit précisément un « constituant inarticulé causal », donc un constituant inarticulé propositionnel.

La raison principale qui conduirait à refuser cette position tient en ceci : comme la causalité lie deux propositions indépendantes, il faudrait admettre qu'elle développe non seulement la forme logique de l'énoncé en cours de traitement mais aussi celle de l'énoncé précédent. Mais si on l'admet, cela signifie qu'il est possible pour une *proposition* d'être traitée comme un constituant inarticulé développant d'une manière ou d'une autre la forme logique. Dès lors, même une implicature développerait à ce titre la forme logique, ce qui subordonnerait la distinction entre explicatures et implicatures à une typologie des constituants articulés et inarticulés, propositionnels et non propositionnels. En effet, si la relation causale est un constituant inarticulé propositionnel, alors la forme propositionnelle complète de (7)b deviendrait (23) :

(23) Max a poussé Bill ET CECI A CAUSÉ LE FAIT QUE BILL EST TOMBÉ.

L'admettre reviendrait à accepter qu'une proposition *Q* telle que *Q* n'implique pas non-*P* soit une complémentation possible de *P* en tant que constituant inarticulé. Cela impliquerait qu'il puisse exister des constituants inarticulés propositionnels. Cette question exige un court développement.

L'exemple de la commande du steak-frites par Searle (1992, 180) suggère qu'un certain nombre d'hypothèses propositionnelles d'arrière-plan sont nécessaires pour que l'interprétation soit correcte : commander un steak-frites n'est un succès que s'il est clair que le steak-frites ne sera pas envoyé par la poste au domicile ou au bureau du locuteur, qu'il ne sera pas écrasé dans ses poches, etc. Récanati (2003) admet — puisqu'il travaille avec une pragmatique vériconditionnelle — et non vérifonctionnelle comme la théorie de la pertinence — que ces hypothèses font bien partie du contenu littéral. Il en parle comme autant d'*hypothèses* et en dit qu'elles sont *inarticulées* : il s'agirait donc bien de constituants inarticulés propositionnels.

Cependant, toutes les propositions négatives qui contrediraient le succès de la commande du steak (on peut en imaginer une infinité : le steak ne sera pas congelé, mixé, donné à un chat, en plastique, envoyé sur mars, etc.) entreraient alors de plein droit, comme autant de constituants inarticulés, dans le sens de l'énoncé, ce qui confine pour nous à l'absurde, le sens « littéral » de l'énoncé ne pouvant s'entendre, au plus, que comme *tel qu'il implique logiquement* que ces « hypothèses d'arrière-plan » de la tradition searlienne sont satisfaites. Selon ce schéma, elles sont *mutuellement manifestes* au sens de la théorie de la pertinence (car inférables en fonction d'éléments connus)

mais n'ont aucun statut dans la détermination du sens si elles ne sont pas portées à la conscience : ces hypothèses n'étant pas conscientes pour le locuteur, elles ne jouent aucun rôle dans la communication. On ne peut donc les tenir pour des éléments d'explicitation, et surtout pas en tant que constituants inarticulés propositionnels.

En revanche, des constituants inarticulés correspondant à des catégories d'information classiques (temps, lieu, manière...) peuvent être formulés positivement et suffire à impliquer logiquement la négation de toutes les situations absurdes évoquées. En l'occurrence, la commande du steak-frites se développe en « le locuteur désire manger un steak-frites au restaurant dans un laps de temps raisonnable », ce qui implique en effet que le steak ne sera pas envoyé par la poste, mais ces constituants inarticulés-ci ne sont pas propositionnels.

Si l'on admettait l'existence de constituants inarticulés propositionnels, cela impliquerait que toute proposition Q telle que Q n'implique pas non- P puisse alors légitimement se reformuler en $P \& Q$ si P a conduit à inférer Q et à conclure que le locuteur s'engage sur les conditions de vérité de Q . La question de savoir si une proposition de ce type tombe dans la catégorie des des explicatures est alors affaire de choix, en particulier si l'on considère que le locuteur s'engage sur les conditions de vérité de Q . La question concerne en particulier les implicatures reformulables en chaîne causale indirecte, comme en (24), où la réponse de B, implicite (25) ou (26) selon le contexte, se reformule respectivement en (27) ou en (28) :

- (24) A : Veux-tu du café ?
B : Le café m'empêche de dormir.
- (25) J'accepte de prendre du café (car je veux travailler).
- (26) Je refuse de prendre du café (car je veux dormir).
- (27) Le café m'empêche de dormir ET CECI CAUSE MON ACCEPTATION.
- (28) Le café m'empêche de dormir ET CECI CAUSE MON REFUS.

Il faut au moins noter qu'en général, un énoncé comme (24)B s'accompagne d'un geste de refus ou d'acceptation s'il n'est pas mutuellement manifeste que le locuteur souhaite ou ne souhaite pas dormir, ce qui plaide pour le fait que le locuteur s'engage sur les conditions de vérité de la proposition implicite. D'ailleurs, un tel énoncé n'a d'efficacité illocutoire que s'il est mutuellement manifeste que le locuteur souhaite ou non dormir, ce qui plaide à nouveau pour l'engagement du locuteur sur les conditions de vérité de la proposition. La question n'est toutefois pas tranchée, car il s'agit là d'un constituant défaisable, comme d'ailleurs tout constituant inarticulé, ce qui plaide pour le fait qu'il s'agit bien d'une implicature, comme le veut la tradition. Encore une fois, cette question est ici d'un intérêt secondaire, dans la mesure où elle ne concerne pas directement la modélisation procédurale.

La causalité n'étant que la plus évidente des relations conceptuelles qui peuvent s'établir entre propositions, il semble naturel de former l'hypothèse que le séquençage temporel non explicite (chronologique ou inverse) par un connecteur ou les temps verbaux, ne ressortit aucunement à l'explicature problématique de deux propositions ensemble mais bien au niveau de l'implicature — on retrouve ici la question de l'enrichissement de *et* en *et ensuite* dans l'exemple (15) lorsque la conjonction lie des propositions distinctes.

Bien entendu, si nous avons eu d'autres inputs, par exemple (29), le traitement aurait été différent, le lien causal étant cette fois explicite :

(29) Bill est tombé. La cause en est que Max l'a poussé.

Ici, *en* appelle une saturation par une représentation du type de *Bill est tombé*, et cette dernière proposition est de plein droit référencée, et même logiquement enchâssée, dans la forme logique de (29) ; ce n'est même pas un constituant inarticulé. Il en va de même avec les anaphores résomptives comme *ceci* référant à une proposition déjà exprimée ou même à un ensemble de propositions déjà exprimées.

4. Conclusion : résoudre le paradoxe

Si dans certains cas la cause est implicite mais le temps explicite, comment gérer le flux de l'information entre les explicatures et les implicatures ?

Il ne s'agit pas ici de résoudre cette question en détail, c'est le projet d'une étude plus vaste sur la pragmatique procédurale. Mais il y a deux pistes sérieuses à envisager.

Premièrement, on peut considérer qu'il y a un jeu d'hypothèses *envisagées*, *provisoires* ou *anticipatoires* qui ouvre à des spéculations cognitives sur les deux niveaux d'interprétation, explicite et implicite, l'interprétation elle-même se résolvant finalement lorsqu'un équilibre *effort-effet* est atteint et que le sens obtenu à divers niveaux se co-valide mutuellement, formant un ensemble rationnellement satisfaisant pour être accepté comme une *interprétation* (on peut alors supposer que cette interprétation donne aux propositions inférées statut d'hypothèses contextuelles en mémoire).

C'est la piste qui se trouve le plus à notre portée, car il n'est pas difficile de modéliser avec des outils traditionnels le processus interprétatif en jeu. En effet, l'erreur de la vision traditionnelle est de ne pas considérer que nous faisons aussi des paris dans l'extraction de la prémisse explicite, jusqu'à ce que la prémisse explicite se trouve validée lorsque l'équilibre de pertinence optimale est atteint — et avec elle l'ensemble des propositions formant l'interprétation. Cette erreur consiste à dire que seule une explicature stabilisée définitivement peut entrer comme prémisse d'inférence pour la déduction de l'implicature (« Pour récupérer l'implicature, l'interprète doit d'abord

comprendre ce qui est établi — l'input pour le processus inférentiel responsable de la génération de l'implicature », Récanati 2002, 301, notre traduction). Si cette position est tenable pour un certain nombre de cas, elle ne l'est pas lorsqu'une information implicite sert à son tour d'input pour la génération d'une information explicite, comme dans le cas que nous avons observé.

Dans le cas particulier qui nous a occupé jusqu'ici, on a dit que sans référence temporelle, l'énoncé est sous informatif. Le destinataire n'a pas d'indice temporel : le temps verbal ne l'aide pas, il n'y a pas de marque de séquençement temporel. Pour la théorie de la pertinence, la question reste ouverte de la naturalité du séquençement chronologique. A l'instar de la SDRT, Blakemore & Carston (1999) l'admettent. Moeschler (2000, 100) en propose une version plus prudente, pour laquelle il serait non-naturel de communiquer un séquençement inverse. Quant à nous, nous sommes agnostiques sur cette question. Ici, en tout cas, en l'absence d'indication explicite, la seule manière pour le destinataire d'établir la référence temporelle du procès, indispensable à son interprétation correcte, est d'enrichir par le biais d'une implicature. Il fait donc une conjecture, en fonction du contexte : la causalité (par exemple s'il sait que Max est une brute parfaitement susceptible d'agresser Bill). Cette conjecture, si elle est vraie, donne un résultat qui donnerait du sens tant à la forme propositionnelle de l'énoncé « Max a poussé Bill » qu'à d'autres implicatures dérivables, comme *Max doit être puni* par exemple. Lorsqu'en effet ces informations de niveau différent font sens ensemble, on peut considérer que l'interprétation *a eu lieu*, qu'elle est *close* et que le destinataire est prêt pour traiter l'énoncé suivant.

De manière générale, il reste logique de considérer que le destinataire cherche à établir au plus vite, par des paris raisonnables en contexte, tant le sens explicite que le sens implicite — qui constitue l'objet même de la communication et sera celui qui produira le plus d'effet. Ce faisant, par un jeu d'hypothèses anticipatoires, le destinataire tâtonne jusqu'à ce qu'il obtienne un réseau de propositions *qui font sens ensemble et qui satisfont le principe de pertinence* — d'autres paradigmes évoqueraient la situation d'« accord intérieur » (cf. Auchlin 1995 et 1998), qui pointe le même phénomène. Ceci survient lorsque soudain tous les niveaux interprétatifs font sens ensemble et closent le processus interprétatif de l'énoncé courant en produisant une situation d'équilibre.

Cela n'est pas tout à fait suffisant, car il faut alors prévoir d'autres hypothèses, qui ne portent pas sur le contenu des différents niveaux d'interprétation eux-mêmes mais sur la satisfaction du principe de pertinence, et déclenchent des révisions éventuelles des paris réalisés, pas à pas, sur chacun des niveaux d'interprétation en parallèle, sans quoi les paris interprétatifs

du destinataire seraient anarchiques et pourraient virtuellement partir dans toutes les directions (ce ne seraient pas des paris raisonnables). Cela se voit en particulier lorsque des hypothèses spéculatives (des paris) à propos de la forme logique de l'énoncé en cours de traitement sont réalisés à partir d'hypothèses concernant les propositions attribuables à l'intention informative du locuteur. C'est visible lorsqu'il faut expliquer les cas d'ambiguïté syntaxique. Cela explique aussi que les destinataires sont souvent capables de terminer une phrase à la place du locuteur — avec un risque d'erreur il est vrai ; mais ce faisant, le destinataire tire en parallèle la forme logique complète, les explicatures et les implicatures de l'énoncé en cours de traitement.

L'autre piste est celle qui veut que la distinction entre *explicatures* et *implicatures* ne soit pas opératoire en l'état, et qu'il faille en venir à une conception selon laquelle il n'y a plus de différence formelle entre ce qu'on a longtemps appelé le contenu posé et le contenu implicite, la distinction opératoire concernant plutôt les différents types d'enrichissement, contraint pour les constituants articulés, libre pour les constituants inarticulés.

Pour cela, il faut simplement admettre que la catégorie des contenus inarticulés s'étende au niveau propositionnel. Cela ne présente pas, à notre avis, d'autre danger théorique qu'une légère hétérodoxie par rapport à la théorie de la pertinence standard. En effet, ce qui empêche que « tout et n'importe quoi » entre dans le développement d'une forme logique donnée et compte donc pour constituant inarticulé, c'est le double critère qui concerne l'appartenance de la proposition considérée à l'intention informative du locuteur et sa dérivabilité, en contexte, à partir de l'énoncé courant. Ce sont les critères communs aux explicatures et implicatures.

La question se pose, en effet, de l'usage de la distinction entre explicatures et implicatures, car les critères formels ne sont pas très stabilisés, y compris la question de l'engagement du locuteur sur les conditions de vérité — qui reste assez spéculatif, les informations dépendantes du contexte étant toujours plus ou moins fortement ou faiblement communiquées.

D'abord, on sait que la notion d'explicature ne recouvre pas la notion grecque de *ce qui est dit*, elle est donc moins limpide intuitivement ; elle ne correspond pas non plus à la représentation sémantique, dans le sens habituel, de la phrase énoncée (sa signification en type). Ensuite, on sait qu'il s'agit d'un continuum, ce qui rend les notions difficiles à exploiter formellement (sauf à imaginer des situations intersectives, dans lesquelles une information appartiendrait aux deux niveaux à la fois). Quant au critère du *développement de la forme logique*, nous avons aussi vu qu'il est flou, puisque c'est finalement l'intuition qui décide, en présence de constituants inarticulés par exemple, lesquels développent et lesquels ne développent pas la forme logique. Enfin, le critère de l'adhésion du locuteur aux conditions de vérité de la pro-

position déduite, si la chose est claire pour les cas typiques, elle est extrêmement difficile à établir pour les cas-limites. On suspecte immédiatement le locuteur de mauvaise foi, lorsqu'il est légitime et prévisible que son interlocuteur tire, en contexte, une implicature donnée, alors que le locuteur se défend par ailleurs de l'avoir communiquée.

Il y a donc de bonnes raisons pour exploiter plutôt une autre distinction. Après tout, si tout enrichissement pragmatique est soit *commandé par la sémantique d'une expression en type* soit *recupéré comme constituant inarticulé*, non-propositionnel ou propositionnel, pour des besoins de pertinence, on dispose d'outils efficaces et suffisants d'explication du sens intentionnel des énoncés sans recourir, à ce niveau, à la distinction problématique entre *explicatures* et *implicatures*, qui ne formeraient alors plus qu'une seule catégorie générale. Une pragmatique procédurale sera probablement amenée à faire l'économie de la distinction car elle ne peut être exploitable de manière formelle. Le questionnement sur les différents niveaux de sens est aujourd'hui au cœur du débat.

Bibliographie

- AUCHLIN A. (1995), « Le bonheur conversationnel : émotion et cognition dans le discours et l'analyse du discours », in VERONIQUE D. & VION R. (éds), *Modèles de l'interaction verbale*, Aix-en-Provence, Publications de Provence, 223-233.
- AUCHLIN A. (1998), « Les dimensions de l'analyse pragmatique du discours dans une approche expérientielle et systémique de la compétence discursive », in VERSCHUEREN J. (ed.), *Pragmatics in 1998 : Selected papers from the 6th International Pragmatics Conference*, Anvers, IPrA, 1-22.
- BLAKEMORE D. (1987), *Semantic Constraints on Relevance*, Oxford, Blackwell.
- BLAKEMORE D. & CARSTON R. (1999), « The pragmatics of *and*-conjunctions. The non-narrative cases », *UCL Working Papers in Linguistics* 11, 1-20
- CARSTON R. (2002), « Relevance Theory and the saying/implicating distinction », *UCL Working Papers in Linguistics* 13, 1-35.
- LASCARIDES A. & ASHER N. (1993), « Temporal interpretation, discourse relations and commonsense entailment », *Linguistics and Philosophy* 16, 437-493.
- LUSCHER J.-M. (1998/2002), *Eléments d'une pragmatique procédurale*, Göppingen, Kümmerle Verlag.
- MOESCHLER J. (1998), « Ordre temporel, causalité et relations de discours : une approche pragmatique », in VOGEELEER S., A. BORILLO, C. VETTERS & M. VUILLAUME, *Temps et discours*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- MOESCHLER J. (2000), « L'ordre temporel est-il naturel ? », in MOESCHLER J. & BEGUELIN M.-J. (éds), *Référence temporelle et nominale. Actes du 3^e cycle romand de Sciences du langage, Cluny (15-20 avril 1996)*, Berne, Peter Lang, 71-105

- RÉCANATI F. (2002), « Unarticulated constituents », *Linguistics and Philosophy* 25, 299-345.
- RÉCANATI F. (2003), *Literal Meaning*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SAUSSURE L. de (2000a), *Pragmatique temporelle des énoncés négatifs*, Genève, Université de Genève.
- SAUSSURE L. de (2000b), « Les « règles conceptuelles » en question », *Cahiers de Linguistique Française* 22, 147-164
- SAUSSURE, L. de (2003), *Temps et pertinence*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- SAUSSURE L. de & STHIOUL B. (2002), « Interprétations cumulative et distributive du connecteur *et* : temps, argumentation, séquençement », *Cahiers de Linguistique Française* 24, 293-314.
- SEARLE, J. (1992), *The Rediscovery of the Mind*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
- SPERBER D. & WILSON D. (1995), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell, 2nd edition.
- SPERBER D. & WILSON D. (2002), « Pragmatics, modularity and mind-reading », *Mind and Language* 17, 3-23.
- WILSON D. & SPERBER D. (1993), « Pragmatique et temps », *Langages* 112, 8-25.
- WILSON D. & SPERBER D. (2000), « Truthfulness and relevance », *UCL Working papers in linguistics* 12, 215-254.